



Mieux vivre l'immobilier

<p style="text-align: center;">COMMISSION EXPERTS Compte-rendu de la réunion du 28-06-2019</p>
--

Participants : Marcel CAVERIVIERE, Catherine DOS, Yves LE MARREC, Jean-Pierre MAILHAC, Jean-André MARTIN, Rémy PELLETIER, Jean-François TRABLY, Isabelle BERENGER.

Sommaire :

1-	Réforme des statuts UNIS / Fonctionnement de la Commission	2
2-	Composition de la Commission Experts	2
3-	Carte EXPERT UNIS 2019	2
4-	Point sur les réunions Charte de l'Expertise et TEGoVA	3
	Charte de l'expertise	3
	TEGoVa	3
5-	Questions diverses	3
	Garantie financière et Experts C.2-3	3
	Communication pour les formations 2020	3
	Accès aux données	3
	Prochaines dates de réunion.....	3
✓	Vendredi 13 septembre à partir de 10 h	3
✓	Vendredi 13 décembre à partir de 10h	3

1- Réforme des statuts UNIS / Fonctionnement de la Commission

Le règlement de l'UNIS prévoit que :

Chaque commission est composée :

- De droit, des 14 Présidents métiers de chacune des 14 régions.
- De membres désignés par le Président de la commission, sur candidature expresse.

Chaque commission ne peut excéder 20 membres, le président pouvant toutefois déroger à cette règle s'il le juge nécessaire.

Il ne peut y avoir, par commission, plus d'un représentant du même groupe ou de la même société.

Les anciens présidents de chaque commission sont membres de droit de leur commission, à condition qu'ils soient en activité professionnelle correspondante.

Le Président de chaque commission peut exclure *ad nutum* tout membre (à l'exception des 14 présidents Métiers qui sont membres de droit) de sa commission, sans possibilité de recours ; toutefois, l'exclusion est automatique à partir de la 3ème absence (*les réunions supplémentaires ne sont pas prises en compte*).

Les membres ne peuvent se faire ni représenter, ni substituer.

Le Président peut inviter à une réunion de commission toute personne (adhérent ou non de l'UNIS) qu'il juge nécessaire.

Les membres de la commission Experts s'engagent à participer aux réunions de la Commission et de répondre aux conditions d'attribution de la carte Expert UNIS.

2- Composition de la Commission Experts

La Commission est composée des présidents métiers des Pôles ainsi que des membres actifs :

- CAVERIVIERE Marcel,
- DOS Catherine,
- DUMAS Olivier,
- GARDON Pierre-Yves,
- LEBRETON Jean-Pierre,
- LE MARREC Yves,
- LIQUARD Antoine,
- MAILHAC Jean-Pierre,
- MARTIN Jean-André,
- PELLETIER Rémy,
- ROLLAND Paul,
- ROMERO Jean-Pierre,
- SAFAR Olivier, et
- TRABLY Jean-François.

3- Carte EXPERT UNIS 2019

Pour rappel, pour obtenir votre carte EXPERT UNIS avec l'agrément TEGoVA, vous devez suivre à minima :

La formation « EX01 - Expertise amiable et judiciaire en immobilier d'habitation et commercial »

Ou cumulativement les formations :

« EX05 - L'immobilier commercial : valeur expertale des biens commerciaux, industriels ou artisanaux »

Et

« EX06 - L'immobilier non commercial valeur expertale des terrains et biens d'habitation ».

La carte EXPERT est délivrée à l'issue de la formation, elle est valable pour une durée de 2 ans.

Pour renouveler votre carte – pour une durée de 2 ans – il vous sera nécessaire de participer à une nouvelle session formation EXPERT UNIS avant l’expiration de votre carte.

La commission décide d’adresser un courriel aux titulaires de la Carte EXPERT du fait des formations réalisées en 2018 pour leur rappeler la nécessité de s’inscrire à au moins une formation sur 2020 pour bénéficier du renouvellement de la carte.
Un courriel en ce sens sera adressé en septembre.

Il est proposé de revoir les modalités d’édition des cartes Experts. Pour ce faire il sera nécessaire de se rapprocher de la société cardzprinter pour connaître les tarifs et modalités d’édition.

4- Point sur les réunions Charte de l’Expertise et TEGoVA

Charte de l’expertise

Une réunion s’est tenue il y a une dizaine de jours. Le dossier de l’UNIS semble avoir été validé. Nous restons dans l’attente de la décision officielle pour devenir signataire de la Charte.

Cette validation de l’UNIS serait réalisée sous conditions :

- Du respect de la Charte
- Du respect des règles de déontologie
- De formation.

TEGoVa

Rencontre les 17 et 18 mai à Dubrovnik. Il ressort notamment de ces journées une possible évolution des règles de rédaction des rapports d’expertise pour la mise en conformité avec RGPD (protection des données personnelles). Les modalités d’anonymisation restent à définir.

L’UNIS continue ses démarches pour devenir certificateur REV (commercial) et TRV (habitation) auprès de TEGoVA.

5- Questions diverses

Garantie financière et Experts C.2-3

Pour la réunion de la prochaine commission Experts du mois de septembre, sera analysée la problématique liée à l’obligation de détenir une garantie financière pour les Experts C.2-3. Monsieur Philippe CHIPART sera convié à la prochaine Commission du mois de septembre.

Communication pour les formations 2020

Une communication est préparée et sera adressée au plus tôt – par communication spécifique – si cela est possible, pour inviter les adhérents UNIS à se former à l’Expertise.

Accès aux données

Plusieurs sites permettant l’accès à des données nationales sont proposés :

- http://geodil-paca.com/index.php?cont=main&event=no_access (450€/an)
- <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/> (gratuit)
- <https://www.perval.fr/>

Prochaines dates de réunion

- ✓ **Vendredi 13 septembre à partir de 10 h**
- ✓ **Vendredi 13 décembre à partir de 10h**

.....